

AVENANT N° 1

REGLEMENT CHAMPIONNAT DE D'ENDURANCE MOTO 25 POWER 2022

ARTICLE 1 – DEFINITION

La Fédération Française de Motocyclisme organise pour l'année 2022, une série de courses d'endurance ouvertes aux catégories définies à l'article 1.1.

Un titre de champion de France est attribué pour chaque catégorie.

Art 1.1 : Les machines admises à concourir pour le titre, réparties en deux catégories, sont les suivantes :

**1. Open 4 temps monocylindre et bicylindre à boîte de vitesse ou à variateur n'excédant pas 15cv
Open 2 temps à boîte de vitesse ou à variateur n'excédant pas 15cv**

Réservée aux participants âgés au minimum de **9** ans révolus à la date de la manifestation (cylindrée maxi 85cc 2 T ou 160cc 4 T pour les pilotes de **9** et **10** ans).

Plaques noires, numéros blancs

**2. Open 4 temps monocylindre et bicylindre à boîte de vitesse ou à variateur n'excédant pas 25cv
Open 2 temps à boîte de vitesse ou à variateur n'excédant pas 25cv**

Réservée aux participants âgés au minimum de **9** ans révolus à la date de la manifestation (cylindrée maximum 85cc 2 T ou 160cc pour les pilotes de **9** et **10** ans).

Plaques jaunes, numéros noirs.

Les machines électriques sont admises en Championnat de France d'Endurance Moto 25 Power sous réserve de respecter les règles de puissance dans les catégories mentionnées. Les machines type Supermotard sont interdites.

Les équipages choisissent leur numéro de course au moment de leur inscription sur engage-sports, étant entendu qu'un même numéro ne peut être attribué deux fois et sera valable pour l'année. **Le n°1 n'est pas attribué.**

Les machines doivent être munies de trois plaques réglementaires portant le numéro de course. Une frontale et deux arrières de chaque côté du dossier de selle.

Les plaques de course seront de forme rectangulaire, dimensions 280 mm x 235 mm.

Dimension des chiffres :

- Hauteur : 14 cm - Largeur : 9 cm

- Epaisseur : 2,5 cm - Espacement entre deux chiffres : 2,5 cm

Fait à Paris, le 11 janvier 2022